L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 13 DECEMBRE 1872.

46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 13 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres, lingerie, bonneterie, articles de fantaisie et " notions."

Diamants. — Mardi, 17 décembre, à 11 heures du matin, M. Placide J. Spear, encanteur, vendra, Passage de la Bourse, No 85, près de la rue de la Douane, la plus grande collection et le plus bel assortiment de diamants qui ait jamais été mis en vente à la Nouvelle-Orléans. Il y aura des places spéciales pour les dames qui désireront assister à cette vente.

SPECTACLES.

Vendredi, 13 Décembre 1872.

ST-CHARLES.—Prima Donna of a Night.
ACADÉMIE.—Flick et Flock, pantomime.
VARIÉTÉS.—Jane Eyre.
MUSÉE D'ANATOMIE.—417 rue St Charles.

Le Conflit en Louisiane.

Le *New York Herald* commet une erreur d'appréciation quand il dit que le conflit en Louisiane est une lutte dégoutante entre deux politiciens ambitieux, voulant parler de MM. Kellogg & Warmoth.

Que M. Warmoth soit un ambitieux et qu'il ait des antécédents fâcheux, nous ne le nierons pas, et l'on sait que nous ne sommes pas suspects de tendresse à son égard, mais il est absurde de ne voir dans ce conflit que deux hommes, quand l'existence même de la Louisiane est en jeu.

Ce n'est pas Warmoth que toute la population éclairée et respectable de la Louisiane soutient, c'est sa propre cause, la cause de ses droits, de ses libertés, de sa fortune présente—et minime qu'elle soit—et de l'avenir de plusieurs générations.

Il importe que l'on comprenne bien à Washington et dans toute l'Union le véritable caractère de la situation. Nous allons donc dire ce que sont les deux partis en présence.

Du côté de M. Kellogg il n'y a, en fait de blancs, que les employés fédéraux qui obéissent aux ordres de leurs supérieurs et quelques aventuriers comme les Dewees et autres, chacals qui suivent les traces des grands carnassiers pour avoir les restes de la proie. Qu'on prenne la composition de la législature Pinchback et on trouvera que dans le Sénat et dans la Chambre les trois quarts des blancs sont des employés fédéraux, notamment les deux présidents Harris et Lowell.

Le reste se compose de gens de couleur et de nègres, la plupart illettrés, et dont plusieurs ont été déclarés élus sans même avoir été candidats.

Sur 50,000 électeurs nègres dans l'Etat il n'y en a pas 100 qui comprennent quoi que ce soit à ce qui se passe et qui puissent avoir une opinion. Quant aux gens de couleur plus intelligents ils sont hottés à leurs idées d'exclusivisme de race ou ils se laissent aveugler par l'esprit de parti ou le désir de participer aux places et aux honneurs, et ces considérations en font des instruments aveugles des meneurs de la Douane.

Mais nous défions qu'on trouve dans la population blanche respectable un nombre plus qu'insignifiant de gens qui approuvent l'audacieux coup d'Etat judiciaire commis par le juge Durell. Il y a ici unanimité dans l'opposition au pseudo-gouvernement d'Etat installé au moyen de la prise de possession nocturne du Mechanics' Institute.

On a vu par le document que nous avons publié hier que les trois comités centraux du parti de la réforme, du parti démocratique et du parti libéral avaient endossé la protestation et le mémoire des citoyens contre la conduite révolutionnaire et arbitraire du juge Durell et contre tout ce qui en a été la conséquence.

Quant à la presse elle se divise en deux catégories. Il y a du côté de Durell, Kellogg & Cie, l'organe de la Douane, le *National Republican*, qui ne peut exister qu'à l'aide de contributions *forcées* levées sur les employés fédéraux, et le *Republican* qui, menacé de perdre le subside annuel de $8,000 qu'il a toujours touché depuis quatre ans, donne son appui à la législature négrodouanière dans l'espoir d'en obtenir la continuation de son monopole.

Le *Picayune*, le *Times* et l'*Abeille* appuient, au contraire, la véritable législature de l'Etat dont la caractère légal repose sur les documents officiels reçus des commissaires réguliers d'élection.

Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir du gouverneur Warmoth, de ses menées ou de ses visées ambitieuses, cette opinion n'a rien à faire avec l'appréciation du caractère des deux gouvernements actuellement en conflit.

Il est certain que M. Warmoth est le seul gouvernement légal de la Louisiane : il a été reconnu comme tel par toutes les autorités fédérales et d'Etat. Il ne peut être mis en accusation que par une législature composée des sénateurs et des représentants légalement élus et non par un rassemblement d'individus déclarés élus par quatre messieurs sans autorité, sans documents et contrairement à tous les retours connus.

Il est indubitable également que le terme du sénateur Pinchback a expiré le 4 novembre dernier, que n'étant plus sénateur il ne pouvait être président du Sénat ni conséquemment lieutenant-gouverneur *ex officio* et encore moins devenir Gouverneur.

Que le président Grant déclare la Constitution et le gouvernement de la Louisiane abolis et qu'il nomme Pinchback gouverneur militaire et nous pourrons être contraints de nous soumettre à la force des baïonnettes. Mais que l'on cesse d'invoquer le prétexte de la légalité pour nous imposer un gouvernement qui n'a pas une ombre de légalité et qui n'est que le résultat d'une conspiration criminelle servie par la complicité d'un juge, par la cupidité d'instruments méprisables, par la fraude, et par le mensonge poussé jusqu'à l'impudeur, car c'est insulter à l'évidence éclatante des faits, à la vérité, à la justice, c'est se jouer de la population de cet Etat, c'est vouloir rendre dupe la nation toute entière.

UN MOT DE COMPOSITEUR.—Dans notre numéro d'hier nous avions écrit sous les Echos de Versailles en sous-titre "La Séance orageuse du 18;" un de nos compositeurs nous a fait dire "La Séance Rageuse." S'il avait lu les débats que nous avions déjà publiés il est excusable ; mais nous avons tenu à constater que la variante n'était pas de nous.

BAUME PECTORAL.—Ce Baume aux Navets Indiens est de toutes les saisons, mais principalement de la saison d'hiver si féconde en rhumes, bronchites, catarrhes et autres affections graves qu'il faut traiter de bonne heure pour décarger plus radicalement les voies respiratoires. Ces navets indiens ont toujours produit de bons effets et nous ne saurions trop les recommander aux personnes qui souffrent de la poitrine ou qui ont des enfants souffrant de la coqueluche, car le Baume aux Navets Indiens est l'unique remède à opposer à cette terrible toux. Il se vend chez M. B. Laplace, pharmacien, rue des Champs-Elysées 23 et 25, et dans les principales pharmacies de la ville.

CHEMISES FRANÇAISES. — MM. Hébert-Miret & Pinsard, 149 rue du Canal, viennent de recevoir un grand assortiment de chemises françaises de coton avec devants, cols et poignets en toile. Ces chemises, supérieurement confectionnées, sont sans défaut. On sait du reste la réputation hors ligne de ces chemises qui ont toujours donné pleine satisfaction sur tous les marchés du monde.

OUVRIERS TAILLEURS. — La grande maison d'habits de H. B. Stevens & Co, au coin des rues St-Charles et Commune, qui occupe tant de monde dans ses vastes ateliers de confection, demande six bons ouvriers tailleurs qui y seraient employés d'une manière permanente. Voyez l'annonce.

Le sort de la Louisiane devant la Cour Suprême.

Nos lecteurs trouveront, dans nos dépêches de Washington, le résumé des plaidoiries dans l'affaire intentée devant la Cour Suprême par M. Ogden pour obtenir un ordre de prohibition contre le juge Durell.

Des voleurs d'élection viennent d'être mis en possession du pouvoir exécutif et législatif en Louisiane par l'ordre d'un juge inférieur des Etats-Unis, ordre qui constitue la plus flagrante usurpation de pouvoir qu'on puisse imaginer, et les avocats de M. Kellogg, le chef de cette conspiration, plaident que la Cour Suprême ne peut connaître de l'affaire, qu'elle n'a pas d'autorité pour réprimer les actes d'usurpation des Cours inférieures, qu'il n'y a même pas lieu à appel dans les cas résultant de l'application de la loi de 1870. Bref, on nous dit, tout simplement, que M. Durell est omnipotent et qu'il peut lancer les ordres les plus arbitraires, et les faire exécuter grâce à l'appui des baïonnettes fédérales et qu'il n'y a pas de remède. Pour nous consoler, on ajoute que pendant trois générations, les condamnés à mort n'avaient aucun recours à la Cour Suprême et que leur position était plus dure que la nôtre.

Si nous en croyons l'opinion exprimée par l'honorable Reverdy Johnson, qui assistait aux plaidoiries devant la Cour Suprême, nous ne devons pas espérer une décision favorable de cette Cour.

Que restera-t-il donc alors ? La voie de l'appel, quand le juge Durell aura daigné rendre une décision finale, ce qu'il peut retarder un an ; et, alors, on discutera, d'abord, devant la Cour Suprême, le point de savoir s'il y a lieu ou non à appel, et on arrivera peut-être à une décision finale dans deux ans, c'est-à-dire à l'expiration de la législature de la fabrique Durell.

Nous avions donc raison de dire que le recours au tribunal supérieur serait chimérique.

Il y a dans la Constitution des Etats-Unis une clause qui garantit aux Etats une forme républicaine de gouvernement. Nous avons la ressource de l'invoquer dans une pétition au Congrès, en faisant observer à cette Assemblée que substituer le vote de MM. Lynch, Longstreet, Herron et Hawkins, au vote des 128,000 électeurs qui ont pris part au scrutin, est un procédé qui est peu compatible avec une forme républicaine de gouvernement.

Il se peut que notre pétition n'ait pas plus d'effet que notre supplique à la Cour Suprême, mais c'est un moyen pacifique que nous ne devons pas négliger d'employer.

Le comité de cent citoyens que doit désigner M. Adams, président du meeting de la Place Lafayette, pour aller porter au Congrès le mémoire reproduit dans l'*Abeille* d'hier, doit partir samedi prochain pour Washington. Il aura une mission bien importante à remplir, car il aura à lutter contre un parti pris de condamner, contre des préjugés curaciniés, contre des préventions sans pareilles, dans les citoyens qui ont accepté ce devoir ne doivent pas se rebuter.

Notre cause est claire, elle est juste, et si elle est bien expliquée, il est impossible qu'il ne se trouve pas, dans les rangs même du parti républicain, des hommes ayant assez de conscience, assez de respect des principes républicains pour s'en constituer les champions et pour réclamer une enquête qui mettra en lumière toutes les machinations imaginées pour substituer ici au gouvernement élu par le peuple, le pouvoir usurpateur de quelques aventuriers unis à des gens tarés et à une tourbe de nègres ignorants.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* reproduit un article fort intéressant du *Herald* du 7 décembre sur la situation en Louisiane, article dans lequel le plan de Kellogg pour s'emparer du gouvernement d'Etat avec les baïonnettes fédérales est clairement exposé. Selon le *Herald* le président Grant serait résolu à rester neutre. C'est une singulière neutralité jusqu'à présent.

Le *Times* fait remarquer que l'esprit public est surexcité et que la population est déterminée à manifester l'opposition la plus ferme au gouvernement usurpateur installé par la connivence du juge Durell.

Ce journal met en regard la signature habituelle du juge Durell et celle qu'il a apposée dans la nuit du 5 décembre à l'ordre donné aux troupes de saisir la maison d'Etat. La différence est si palpable que la conclusion tirée par le *Times* de l'état dans lequel se trouvait le juge paraît plus que plausible.

Le *Republican* fort de l'appui des baïonnettes fédérales menace le gouvernement légal et la véritable Législature de l'Etat d'une répression énergique de la part du pouvoir fédéral.

Cette feuille qui n'a vécu qu'avec les $800,000 détournés à son profit du Trésor de l'Etat, s'extasie sur la pilule dorée qu'un ex-courtier en *jobs* législatif, M. Michael Hahn, a offerte sous forme d'un bill pour punir la corruption. Les bons apôtres!

Le *Republican* pousse la ménagerie Pinchback à déclarer vacants les sièges des représentants et sénateurs de la vraie Législature.

Ce journal défend contre le *Times* le juge Durell et il prétend que tous les hommes décents de la ville condamnent les attaques portées contre ce juge. Comment le *Republican* peut-il connaître l'opinion des hommes décents ?

L'organe de la Douane, le *National Republican*, crie à la rébellion à l'occasion de l'organisation de la Législature de l'Etat de la Louisiane à l'Hôtel-de-Ville. Il est facile à contenter quand il prend la dépêche de l'avocat-général Williams à Pinchback pour une reconnaissance du titre de gouverneur usurpé par cet ex-pensionnaire du Workhouse. Il annonce que la police est sous les ordres de Pinchback et que la milice est sous les ordres de Longstreet, deux faits entièrement controuvés. Le *National Republican* dit aussi qu'il faut en finir ; c'est, paraît-il, un mot d'ordre.

Le *National Republican* entreprend aussi la défense du juge Durell. Ce juge s'est trop noirci aux yeux de la population pour que ses avocats puissent le blanchir. Il y a, d'ailleurs, dans son passé, un lourd bagage, les confiscations, la saisie des vins, les banqueroutes, etc., etc.

L'organe soldé par les douaniers approuve la suppression de la Septième et de la Huitième Cour et la création d'une Cour politique, pour rendre non des arrêts, mais des services. C'est dans l'ordre.

P. S.—Nous lisons ce qui suit dans le *Picayune* du soir :

C'est avec une profonde joie que nous félicitons le peuple de la Louisiane de l'organisation, à l'Hôtel-de-Ville, de l'assemblée générale qu'il a élue. Une maladie grave de l'éditeur de cet journal nous a empêchés de mentionner cet événement dans les termes qu'exigeait son importance.

Nous conseillons au peuple d'user de patience et de ne reconnaître, en aucune façon, l'assemblage illégal du Mechanics' Institute. Que ses sympathies, ses moyens, toute son assistance légale soient accordés à tous les actes légaux de la Législature constitutionnellement élue ; qu'il reste calme, qu'il s'en tienne à ses droits et se place sous la protection des lois.

AVIS AUX JARDINIERS, PAYSAGISTES ET ARCHITECTES.—Nous appelons l'attention des jardiniers, des paysagistes et des architectes sur l'annonce de M. Wm. S. Pike, président de l'Association du Cimetière de la Métairie, offrant des primes pour les meilleurs plans qui seront proposés pour la division des terrains de la société, en lots et en iletas, etc., pour les embellissements à y faire.

ASSESSMENT Nos. 116, 117 et 118.—Voyez la colonne des notices spéciales—mort de Louis Geldsmith, Juman Williams et Henry Serré—payable au bureau de la "Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana," rue du Camp, No. 19. Montant payé depuis l'organisation (quatre ans) $264,250 00. 7f

Une proclamation de Pinchback.

Le *Republican* a publié hier soir, dans un extra, le morceau suivant, émanant du pseudo-gouverneur Pinchback. Nous n'y attachons qu'une médiocre importance, car l'opinion de M. Williams ne modifie en rien la situation. Voici la prose de Pinchback :

Etat de la Louisiane,
Département de l'Exécutif,
Nlle-Orléans, 12 décem. 1872.

Au peuple de la Louisiane :

Mon devoir est de faire savoir que le Président des Etats-Unis a formellement et officiellement reconnu le gouvernement d'Etat de la Louisiane à la tête duquel j'ai été appelé en vertu de la Constitution de la Louisiane.

La dépêche suivante a été reçue et est publiée pour l'information de tous les citoyens obéissant aux lois de l'Etat, savoir :

Washington, 12 décembre 1872.

A Pinchback, faisant fonctions de gouverneur, à la Nlle-Orléans, La.

Il est entendu que vous êtes reconnu par le Président, comme l'Exécutif légal de la Louisiane, et le corps assemblé au Mechanic's Institute comme la Législature légale.

Et il est suggéré que vous fassiez une proclamation dans ce but, et aussi que toute l'assistance nécessaire sera donnée à vous et à la Législature reconnue, pour protéger l'Etat des désordres et des violences.

GEORGE H. WILLIAMS,
Avocat-général.

En conséquence, moi, P. B. S. Pinchback, lieutenant-gouverneur et faisant fonction de gouverneur de l'Etat, lance cette proclamation, conseillant et commandant à tous les citoyens de reconnaître, donner appui et obéissance au gouvernement des Etats Unis.

Je conseille et commande à toutes les personnes qui peuvent participer à toute réunion illégale prétendant être la Législature de l'Etat assemblée ailleurs qu'à la maison d'Etat (Mechanic's Istitute, de se disperser.

Je requiers tous les citoyens d'aider à maintenir la paix et l'ordre, et l'obéissance aux autorités légalement constituées, et, en outre, dans l'exercice des devoirs exécutifs de l'Etat, j'avertis tous les individus en coalition, quelque prétexte ou autorité qu'ils allèguent pour leur action, qu'ils seront tenus strictement responsables de leur conduite et qu'ils seront punis suivant toute la rigueur de la loi pour toutes violations du bon ordre de la société, ou tout manque d'égard envers la dignité et la paix de l'Etat.

Et je commande maintenant et j'imposerai l'obéissance à toutes les lois qui peuvent avoir été décrétées ou qui pourront l'être par l'Assemblée générale de l'Etat, actuellement en session à la Maison d'Etat.

Donné, etc., le 12 décembre 1872.

P. B. S. PINCHBACK,
Faisant fonctions de gouverneur de la Louisiane.

GEORGE E. BOVEE,
Secrétaire d'Etat.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Depuis une semaine les événements les plus extraordinaires se succèdent sans interruption. Les proclamations, les injonctions, les pétitions, les mandats d'arrestation, etc., pleuvent sans relâche sur notre malheureuse population, livrée complètement, grâce aux baïonnettes fédérales, à la merci de M. Kellogg et de sa clique de nègres ignorants et d'aventuriers avides.

Tout cela n'est pas de nature à rassurer les honnêtes citoyens et à calmer leurs craintes légitimes.

Aussi, l'excitation dans tous les cercles devient plus intense chaque jour et l'indignation du peuple augmente en proportion de l'énormité des fraudes qui sont commises.

Le nom du juge E. H. Durell est dans toutes les bouches, et on l'entend prononcer à chaque coin de rue, accompagné toujours d'épithètes plus ou moins énergiques.

Il est question de co-digue magistrat de la Cour de Circuit des Etats-Unis dans toutes les conversations. — Nous laisserons à nos lecteurs le soin de deviner si ce n'est du bien ou du mal. Ce juge aux dispositions belliqueuses s'est acquis, depuis son pacte avec Kellogg, une réputation peu enviable, qite partage d'ailleurs l'honorable sénateur des Etats-Unis.

Un troisième personnage jusqu'alors laissé un peu dans l'ombre, est devenu également une des célébrités du jour. — Nous n'avons pas besoin de nommer mons Percy Bische Shelley Pinchback, tour à tour président du Sénat du Mechanics Institute, gouverneur de l'Etat et représentant du Congrès fédéral, pour qu'on sache qui nous voulons désigner.

C'est de ce triumvirat auguste que semblent dépendre maintenant les destinées de la Louisiane.—Il trauche et ordonne à sa guise, et le peuple souverain doit se soumettre à ses moindres volontés, ou sinon, on met en avant les baïonnettes et les mitrailleuses.

Malgré l'acte arbitraire du juge Durell, malgré la présence des soldats des Etats-Unis dans la maison d'Etat, malgré les lois iniques que se prépare à adopter la pseudo-législature, et malgré les proclamations révolutionnaires de César-Pinchback, le peuple, fort de la justice de sa cause, ne se laisse pas entraîner à des mesures de violence et attend que la Cour Suprême des Etats-Unis et que le Congrès fédéral rétablissent ses privilèges et fassent droit à sa plainte.

La situation générale des affaires politiques n'a pas changé. L'Assemblée Générale continue à siéger sans encombre à l'Hôtel-de-Ville. Le gouverneur Warmoth ne reconnaît pas la pseudo-leg slature du Mechanics' Institute et se contente fort peu, nous dit-on, des menaces de Pinchback.

Le seul évènement important du jour est la prise de possession du bureau de l'auditeur des comptes publics. M. Graham, par le candidat radical Charles Clinton, avec l'assistance de deux marshals des Etats-Unis.

On nous dit que les kelloggistes et les pinchbackistes, réunis au Mechanics' Institute, étaient sous le coup d'une grande excitation, vers une heure de l'après-midi ; l'honorable Pinchback ayant reçu, paraît-il, un télégramme de l'avocat-général des Etats-Unis, Williams, déclarant que le dit Pinchback avait été reconnu par le cabinet du Président comme le gouverneur pro. tem. de la Louisiane, et que les troupes des Etats-Unis avaient reçu l'ordre de le soutenir comme tel.

Nous apprenons également que vers deux heures de l'après-midi, une compagnie de cavalerie est venue s'établir à l'entrepôt de la rue des Magasins, au-dessus de la rue Poydras.

Les rumeurs sont, comme à l'ordinaire, très contradictoires.

On dit, mais nous ne pouvons l'affirmer sous serment, que le sénateur-gouverneur-représentant Pinchback a l'intention de se poser une couronne sur la tête comme cadeau du jour de l'An et de se faire proclamer roi de la Louisiane le 1er janvier 1873.

On se rappelle que la pseudo-législature avait adopté, mardi, une loi pour abolir la Septième et la Huitième Cour de District, afin de former ce qu'il serait convenu d'appeler une Cour Suprême de la Paroisse d'Orléans, qui aurait seule juridiction dans les affaires politiques.

Cette "Cour Suprême" aurait été créée pour le bénéfice de M. Dibble, la créature du sénateur Kellogg. En prévision d'une tentative arbitraire pour chasser le juge Elmore de son fauteuil, la salle de la Huitième Cour était gardée, dès le matin, à 8 heures, par un corps de dix députés-shérifs qui tous paraissaient résolus à ne pas souffrir une pareille violation de la loi.

Personne n'est venu pourtant troubler la tranquillité de la cour.

A onze heures, M. Howe a demandé que Pinchback fût conduit devant le juge Elmore pour répondre à l'accusation de mépris de cour.

Le juge alors a lancé un mandat d'arrestation contre P. B. S. Pinchback, qu'il a remis au député-shérif Dick. Le député est revenu deux heures après et a déclaré qu'il avait remis l'ordre de la cour à Pinchback, mais que celui-ci avait refusé de le suivre en disant que la Huitième Cour avait été abolie, que M. Elmore n'était pas un juge et qu'il ne reconnaissait pas M. Dick comme député-shérif, parce qu'il n'était pas le député de M. Sauvinet, le seul véritable shérif, à son avis.

M. Howe a présenté la motion suivante :

Attendu que le terme de Pinchback au Sénat de la Louisiane a expiré le 4 novembre dernier ; attendu qu'il remplit illégalement les fonctions de lieutenant-gouverneur ; et attendu que le gouverneur Warmoth n'a pas été déposé légalement, il est nécessaire que le juge prenne une résolution et donne sa décision.

Le juge Elmore a statué alors que P. B. S. Pinchback serait condamné à dix jours de prison et à $50 d'amende.

Avant d'ajourner la Cour, le juge a ordonné l'arrestation de Pinchback, en faisant appel à la police pour aider à exécuter ses ordres.

Nous ne savons pas encore si le Bureau de la police métropolitaine consentira à prêter secours aux députés-shérifs de la Huitième Cour.

Deux malheureux enfants, âgés tout au plus de deux jours, ont été abandonnés par une mère dénaturée, dans la soirée de mercredi, et déposés dans un terrain vacant situé au coin des rues Clio et Prytania.—Le sergent Isabelle, de la police métropolitaine en faisant hier sa tournée du matin, a entendu des vagissements plaintifs qui semblaient sortir de ce terrain, et s'approchant un peu, a trouvé les pauvres petits enfants enveloppés de couvertures —et les a transportés à la station de son précinct.

Ces petits malheureux avaient été pendant toute une nuit exposés à un froid glacial.

L'un d'eux est mort quelques minutes après avoir été porté à la station de police.

On ignore quelle est la misérable femme qui a pu commettre un pareil crime.

Henry Ward, employé comme second-maître d'équipage à bord du navire *Expounder*, mouillé au pied de la rue Congress, a été arrêté, mercredi soir, accusé d'avoir blessé grièvement un matelot du nom de William Butler.

Législature de la Louisiane.

Séance du 12 Décembre 1872.

SÉNAT.

Le président Campbell appelle le Sénat à l'ordre à midi et demi, mais plusieurs sénateurs étant occupés dans les comités le Sénat se trouve sans quorum jusqu'à une heure et demie.

A midi vingt minutes, le sénat est appelé à l'ordre, sous la présidence de M. Campbell.

Seize membres présent. Pas de quorum. Les présents sont : MM. Booth, Campbell, Cage, Graham, Herron, Jonas, Leonard, Lewis, McDonald, Thompson, Voorhies, J. G. White, R. C. White, Thomas, Daigle et McMillan.

Le sergent-d'armes reçoit l'ordre de chercher les membres absents.

A midi et demi le sénateur Kelly se retire, et le sergent-d'armes de retour annonce au président qu'il n'a pu en trouver aucun.

A une heure et demie, MM. les sénateurs Todd et Hunsacker s'occupent d'affaires de comités, mais promettent de faire un prompt rapport.

A 2:45 PM. Q. F. Hunsacker, S. M. Todd et S. Thomson de retour, prennent leurs sièges. Vingt membres présents formant un quorum.

Le sénateur Todd lit la dernière séance sont lues et approuvées.

M. Lewis présente les résolutions suivantes : Que chaque membre soit pourvu d'une copie des règlements de l'Assemblée et que l'Hôtel de la Monnaie serve de Maison d'Etat.

Les règlements sont suspendus et les résolutions subissent une seconde lecture.

M. McMillan amende la seconde résolution en proposant que l'usage de l'Hôtel de la Monnaie ne sera que temporaire.

A ce moment, entre M. de Son Excellence le gouverneur Warmoth en réclamant comme tant que président et aux membres du Sénat qu'il a signé plusieurs actes, entre autres, celui qui pourvoit à l'enregistrement du pouvoir électoral qualifiable et en accord avec l'article 25 de la constitution de l'Etat.

Le sénateur Lewis revient à sa résolution qui est lue et adoptée. La résolution est alors soumise à la Chambre des Représentants.

Sur motion, M. Booth présente une résolution qui pourvoit à la suspension des amendes imposées pour taxes arriérées, jusqu'à la prochaine session de l'Assemblée générale. L'ordre suspension des règlements, le bill est renvoyé à une seconde lecture et référé au comité de finances. Le Sénat alors entre en séance exécutive.

Le Sénat rentre en séance publique à 4:45 P. M.

Par le sénateur Mc Donald, de Madison. Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentants, qu'un comité spécial de la Chambre, choisis par le président du Sénat et l'orateur de la Chambre, sous le titre de "comité de retranchement" sera chargé de fixer le salaire des officiers de l'Etat et de la paroisse ; le mode de nomination et la rétribution accordée aux personnes chargées de collecter les revenus de l'Etat, le mode d'enregistrement et toute matière concernant les dépenses publiques.

M. Grimsaker n'a aucune objection contre la motion, mais il objecte aux détails. Pendant que M. McDonald parle en faveur de la résolution, on annonce un message de la Chambre, qui demande l'adhésion du Sénat à plusieurs résolutions passées par la Chambre.

M. McDonald continue ses remarques et disant qu'il est venu ici dans l'intention de remplir ses fonctions comme l'exige la confiance du peuple qui l'a élu et il se prononce entièrement en faveur de la résolution et condamne les dépenses extravagantes qui ont été faites.

Les résolutions sont adoptées.

M. McMillan propose l'élection d'un commis aux minutes.

M. Herron propose un amendement pour nommer un assistant-secrétaire. Adopté.

M. Voorhies, comme assistant-secrétaire, et M. C. D. Lyman, comme commis aux minutes, sont nommés par acclamation.

Le gén. Campbell demande la permission d'introduire un bill rappelant un acte concernant la police métropolitaine. Le bill pourvoit à un rappel des lois maintenant en existence, et à l'organisation d'un Bureau composé du maire, de l'administrateur de police et de trois personnes commissionnées par le gouverneur.

M. Jonas s'oppose formellement au bill à cause du préjugé qui existe contre la police métropolitaine et propose de laisser la police entièrement au conseil de ville et au maire.

Sur motion de M. Herron, le sénat se retire en séance exécutive.

Le sénat s'ajourne ensuite au lendemain à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

L'appel du rôle à midi constate 60 membres présents.

M. Beckum, de Washington, déclare que conformément à la première proclamation du gouverneur, il s'était rendu au Mechanics' Institute, mais que, maintenant, ayant remarqué que cet endroit est le bon, il vient ici, attendu qu'il est blanc et démocrate et qu'il a toujours marché avec le peuple.

Sept autres membres qui avaient siégé au Mechanic's Institute présent serment et sont admis, ce sont MM. Joseph Rice, Bickam, Estilette, Prescott, Settle, Timony et Fontelieu.

Une communication de M. Vieler, de Terrebonne, réclamant son siége, est renvoyée au comité des élections.

Sur la motion de M. McCaleb, la Chambre rappelle son vote de la veille et adopte le règlement de la dernière Chambre.

On renvoie au comité des élections des réclamations de M. A. Duprez, de St. Martin, E. J. Delonsy, de Carroll, P. McCaleb, du 3e ward, R. W. Simmes et F. Reno, d'Ascension, et W. M. Long, de Livingston.

M. Wash. Boylan est du assistant-greffier, M. E. O'Brien commis aux mandats. Lecture est donnée d'un message du gouverneur accusant le sénateur d'Etat Boyce de malversations et demandant la nomination d'un comité.

La Chambre ordonne la nomination d'un comité de cinq qui se compose de MM. Gardiel, Harris, Jerome, Sandidge et Boyce.

A midi précis, M. Moneure appelle la Chambre à l'ordre, et la présence de 60 membres fait un quorum.

M. Beckam, de Washington, explique qu'en réponse à la proclamation du gouverneur, il s'était rendu au Mechanic's Institute, mais qu'il s'est rendu dans la salle du Lycée pour se joindre à cette Législature et, qui, en son opinion, est la seule légale ; car il s'est toujours rangé du côté du peuple.

Plusieurs membres alors sont introduits venant de l'autre prétendue législature, et sont assermentés.

Les minutes de la séance précédente sont lues et adoptées.

Sur motion de M. McCaleb, une réconsidération de l'adoption des règlements de 1867, dans le but d'adopter des règlements de la dernière Chambre, est mise aux voix et adoptée.

La communication de MM. Delahoussaye, de A. Duprez, de St-Martin ; et de E. J. Deloney, de Carroll, alléguant qu'ils sont élus, est soumise au comité d'élection.

Une pétition semblable de MM. P. McCaleb, du Troisième Ward, et R. W. Simmes et F. Reno, de la paroisse Ascension, est lue et est renvoyée au même comité.

Immédiatement après, M. Wash. Boylan est élu assistant secrétaire, et M. E. O. O'Brien commis aux warrants.

On reçoit un message du gouverneur qui demande qu'un comité soit nommé pour examiner le conflictio de M. Boyce qu'il accuse d'avoir mal rempli les fonctions d'officier public.

Sur motion, la Chambre s'ajourne au lendemain à midi.

Pseudo-Législature.

Séance du 12 décembre.

SÉNAT.

22 sénateurs répondent à l'appel.

M. Stamps explique sa position vis-à-vis de la Législature du Lycée et dit qu'il ne regarde pas ce corps comme légal.

M. Ingraham fait un rapport sur les affaires de la session dernière.

M. Burch donne avis qu'il présentera un bill relatif à la ville de Baton-Rouge.

M. Ingraham donne avis qu'il présentera un bill pour mettre en vigueur l'article 184 de la Constitution de l'Etat et passé un bill pour la classification des dettes de l'Etat.

L'ordre du jour appelle le rapport du comité d'enquête sur la conduite tenue par certains sénateurs.

Ce rapport, signé par L. B. Jenks, Thos. C. Anderson, A. T. Byther et F. Flon. Harper, déclare vrais les faits allégués, à savoir que MM. Booth, Campbell, Daigle, Hunsacker, McMillan, Thomas, Todd et Voorhies, après avoir siégé au Mechanics' Institute, sont passés au Lyceum Hall.

Les sénateurs Allen Green et W. J. Blackburn prêtent serment en cette qualité.

M. Cage présente une résolution, qui est adoptée, pour nommer un comité chargé d'examiner tout ce qui concerne le Bureau de police métropolitaine.

M. Harris, descendant du fauteuil, présente une résolution en vertu de laquelle les sénateurs qui, après avoir siégé au Mechanics' Institute sont passés au Lyceum Hall, seront déclarés déchus de leurs fonctions et seront expulsés du Sénat s'ils ne reviennent occuper leurs sièges vendredi, 13 décembre, à 1 heure de l'après-midi.

M. Stamps désire que la résolution soit amendée de manière à ordonner au sergent-d'armes d'envoyer à chaque sénateur incriminé un avis par écrit.

L'amendement n'est pas accepté.

Divers amendements sont proposés et rejetés. M. Brewster se prononce pour la conciliation. M. Barber ne veut pas que l'on agisse avec précipitation. M. Talbert prononce quelques paroles dans le même sens.

M. Harris propose de déposer sur le bureau tous les amendements. Il demande l'appel nominal dont le résultat est de 16 pour et 8 contre.

Dans le vote final pour l'adoption de la résolution les pour et contre sont comme suit :

Oui—Barber, Blackburn, Blunt, Butler, Burch, Cage, Green, Harris, Herwig, E. F. Harper, Ingraham, Pollard, Byther, Stamps, Weber, Wharton—16.

Non—Anderson, Butler, Brewster, Herwig, P. F. Jenks, Noland, Twitchell, Werral—8.

M. Ingraham propose de nommer un comité de cinq pour préparer les réglements qui serviront de guide au Comité d'impeachment. Il propose aussi que les anciens comités restent les mêmes pour la séance présente.

L'ancien comité d'élection est déchargé.

La séance est levée jusqu'à 7 heures du soir.

(*Séance du soir.*)

Le président appelle le sénat à l'ordre à 7 heures du soir.

Sont présents : Anderson, Barber, Butler, Blunt, Blackburn, Brewster, Burch, Cage, Greene, Harris Herwing, E. F. Harper, Ingraham, Jenks, Keiss, Noland, Pollard, Stamp, Byther, Twitchell, Weber, Wharton, Werral.

M. Barber demande la prise en considération du bill qui alloue $75,000 pour armer et équiper la 1ère brigade de la 1ère division de la milice d'Etat. Référé au comité de la milice.

Le sénat siége ensuite à huis-clos, puis s'ajourne jusqu'au lendemain, à midi.

CHAMBRE.

62 membres sont présents.

Mr. Sewell présente une résolution d'exclusion contre ceux qui parle avoir siégé avec eux dans la salle de l'Institut Mechanics' Institute et qui ont signé plusieurs actes, entre autres, celui qui pourvoit à l'enregistrement du pouvoir électoral qualifiable et en accord avec l'article 25 de la constitution de l'Etat.

Le sénateur Lewis revient à sa résolution qui est lue et adoptée. La résolution est alors soumise à la Chambre des Représentants.

Sur motion, M. Booth présente une résolution qui pourvoit à la suspension des amendes imposées pour taxes arriérées, jusqu'à la prochaine session de l'Assemblée générale. L'ordre suspension des réglements, le bill est renvoyé à une seconde lecture et référé au comité de finances.

Le Sénat alors entre en séance exécutive.

Le Sénat rentre en séance publique à 4:45 P. M.

Par le sénateur Mc Donald, de Madison. Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentants, qu'un comité spécial de la Chambre, choisis par le président du Sénat et l'orateur de la Chambre, sous le titre de "comité de retranchement" sera chargé de fixer le salaire des officiers de l'Etat et de la paroisse ; le mode de nomination et la rétribution accordée aux personnes chargées de collecter les revenus de l'Etat, le mode d'enregistrement et toute matière concernant les dépenses publiques.

M. Grimsaker n'a aucune objection contre la motion, mais il objecte aux détails. Pendant que M. McDonald parle en faveur de la résolution, on annonce un message de la Chambre, qui demande l'adhésion du Sénat à plusieurs résolutions passées par la Chambre.

M. McDonald continue ses remarques et disant qu'il est venu ici dans l'intention de remplir ses fonctions comme l'exige la confiance du peuple qui l'a élu et il se prononce entièrement en faveur de la résolution et condamne les dépenses extravagantes qui ont été faites.

Les résolutions sont adoptées.

M. McMillan propose l'élection d'un commis aux minutes.

M. Herron propose un amendement pour nommer un assistant-secrétaire. Adopté.

M. Voorhies, comme assistant-secrétaire, et M. C. D. Lyman, comme commis aux minutes, sont nommés par acclamation.

Le gén. Campbell demande la permission d'introduire un bill rappelant un acte concernant la police métropolitaine. Le bill pourvoit à un rappel des lois maintenant en existence, et à l'organisation d'un Bureau composé du maire, de l'administrateur de police et de trois personnes commissionnées par le gouverneur.

M. Jonas s'oppose formellement au bill à cause du préjugé qui existe contre la police métropolitaine et propose de laisser la police entièrement au conseil de ville et au maire.

Sur motion de M. Herron, le sénat se retire en séance exécutive.

Le sénat s'ajourne ensuite au lendemain à midi.

MAISON B. T. WALSHE.—M. B. T. Walshe dont les magasins, au No. 110 de la rue du Canal, sont des mieux assortis, est en mesure de montrer aux personnes qui ont besoin de faire des emplettes pour la saison d'hiver, un magnifique et très vaste assortiment de linge de dessous, de *Warm*; il a aussi, toujours, un grand stock, remarquable par sa variété, de costumes et de pardessus. Le tout, pour h